



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LA CITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DANS LE
CADRE DES CLASSES IN SITU DURANT
L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**DÉCISION N° DM-24-301
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Cité du Développement Durable d'organiser deux ateliers par classe, pour trois classes, dans le cadre des classes in situ durant l'année scolaire 2024/2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la Cité du Développement Durable, association Loi 1901 dont le siège social est établi au Jardin d'agronomie tropicale de Paris-René Dumont, 45 bis avenue de la belle Gabrielle 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par sa présidente Madame Anne Le NAËLOU, pour l'organisation durant l'année scolaire 2024/2025 d'ateliers « Développement Durable » pour un coût total de 1800 € (mille huit cents euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240923-lmc1H12256H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/09/2024 Date de Publication : 25/09/2024
--